

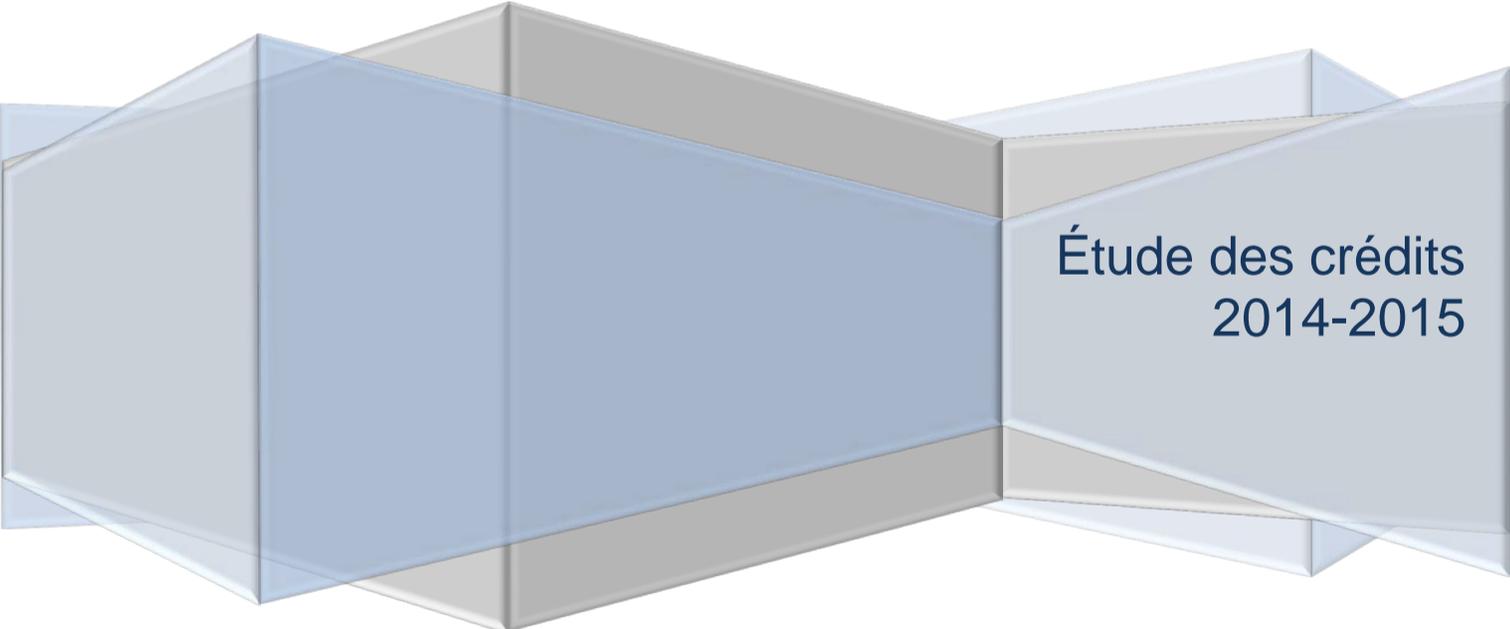
ÉQUIVALENCE 2013-2014
Programme 06, élément 04

ÉQUIVALENCE 2014-2015
Programme 06, élément 03

Secrétariat aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne

Accès à l'information et à la protection
des renseignements personnels
Programme 06, élément 04 (2013-2014)

Accès à l'information et protection des
renseignements personnels
Programme 06, élément 03 (2014-2015)



Étude des crédits
2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 04

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>1. Liste des voyages hors Québec pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les endroits et dates du départ et du retour; ♦ la copie des programmes et rapports de mission; ♦ les personnes rencontrées; ♦ le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.); ♦ les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires; ♦ la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; ♦ les détails de ces ententes; ♦ les résultats obtenus à ce jour; ♦ la copie des rapports de mission; ♦ les investissements annoncés, le cas échéant 	2
<p>2. Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère au Québec par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; ♦ les coûts ventilés; ♦ le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants. 	2
<p>3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ les noms des firmes de publicité; ♦ le mode d'octroi de chaque contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire; ♦ le coût total et ventilé pour les communiqués de presse 	2
<p>4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :</p> <p><u>Par le ministère ou l'organisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement <p><u>Par une firme externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement; ♦ le nom du professionnel ou de la firme de publicité; ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; 	2
<p>5. La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2013 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but recherché par chaque dépense <p>Organisés par une firme externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le nom de la ou des firmes de publicité; ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); ♦ les noms des fournisseurs ou des consultants; ♦ le but visé par chaque dépense 	3

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>6. La liste des dépenses en communication : Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense 	3
<p>7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les noms du professionnel ou de la firme; ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); ♦ le coût total, y compris les avenants et/ ou suppléments; ♦ l'échéancier; ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions 	3
<p>8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions; ♦ la grille d'évaluation des soumissions; ♦ la justification du choix du soumissionnaire retenu; ♦ le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; ♦ le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation. 	3
<p>9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre d'autorisations; ♦ le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; ♦ le montant accordé; ♦ les motifs de la demande; ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. 	3
<p>10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les noms du professionnel ou de la firme; ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); ♦ le coût; ♦ l'échéancier; ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions. 	4
<p>11. Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère</p>	4

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TITRE	PAGE
<p>12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom du projet; ♦ la nature du projet; ♦ l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); ♦ le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; ♦ les plus récentes évaluations du coût du projet; ♦ les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; ♦ les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; ♦ le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère; ♦ indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la <i>Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics</i>. 	4
<p>13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la photocopie; ♦ le mobilier de bureau; ♦ l'ameublement; ♦ le distributeur d'eau de source; ♦ le remboursement des frais de transport; ♦ le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas; ♦ le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; ♦ l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> • au Québec; • à l'extérieur du Québec. 	5
<p>14. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; ♦ le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); ♦ le nombre de téléavertisseurs utilisés; ♦ les coûts d'acquisition des appareils; ♦ le coût d'utilisation des appareils; ♦ le coût des contrats téléphoniques; les noms des fournisseurs; ♦ le nombre de minutes utilisées; ♦ les ordinateurs portables. 	5

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TITRE	PAGE
<p>15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus; ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins; ♦ le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée; ♦ le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); ♦ le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; 7 ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée; ♦ le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; ♦ le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; ♦ l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); ♦ l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; ♦ le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; ♦ le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions); ♦ le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires. 	6
<p>16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014; ♦ le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; ♦ le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées; ♦ le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats. 	6
<p>17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'emplacement de la location; ♦ la superficie totale pour chaque local loué; ♦ la superficie totale réellement occupée; ♦ la superficie inoccupée; ♦ le coût de location au mètre carré; ♦ le coût total de ladite location; ♦ le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; ♦ la durée du bail; ♦ le propriétaire de l'espace loué; ♦ les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant 	7
<p>18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.</p>	7

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; ♦ le titre de la fonction; ♦ l'adresse du port d'attache; ♦ le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; ♦ la prime de départ versée, le cas échéant; ♦ le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; ♦ la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; ♦ la description de tâches; ♦ le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; ♦ le nombre total d'employés au cabinet; ♦ la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; ♦ le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; ♦ s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État. 	7
<p>20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de l'organisme concerné ou de la personne; ♦ la circonscription électorale; ♦ le montant attribué; ♦ le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme. 	7
<p>21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de la personne; ♦ le poste occupé; ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant; ♦ l'assignation initiale; ♦ la date de l'assignation hors structure; ♦ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu. 	8
<p>22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le poste initial; ♦ le salaire; ♦ le poste actuel, s'il y a lieu; ♦ la date de la mise en disponibilité; ♦ les prévisions pour 2014-2015. 	8
<p>23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.</p>	8
<p>24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de la personne; ♦ le poste occupé et le nom de l'organisme; ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant; ♦ l'assignation initiale; ♦ l'assignation actuelle; ♦ la date de l'assignation hors structure; ♦ la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu). 	8

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ coût de chacun; ♦ le fournisseur; ♦ la nature du service; ♦ les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison; ♦ la réservation de loges; ♦ les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 	9
<p>26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom du site Web; ♦ le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; ♦ les coûts de construction du site; ♦ les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; ♦ les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); ♦ la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »); ♦ la fréquence moyenne de mise à jour; ♦ le responsable du contenu sur le site. 	9
<p>27. Nominations, depuis le 1er avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la liste; ♦ les mandats; ♦ les contrats octroyés pour chaque mandat; ♦ le résultat du travail effectué; ♦ les échéances prévues; ♦ les sommes impliquées. 	9
<p>28. Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.</p>	10
<p>29. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; ♦ le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; ♦ le nombre total de demandes reçues; ♦ le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; ♦ le nombre de demandes ayant été traité hors délai. 	10
<p>30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le coût (déplacements, etc.); ♦ le nombre de ressources affectées; ♦ le nombre de rencontres; ♦ le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre. 	10
<p>31. La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.</p>	10
<p>32. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.</p>	10

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
33. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.	10
34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.	10
35. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	11
36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	11
37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.	11
38. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	11
39. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? <ul style="list-style-type: none"> ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne; ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne. 	11
40. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? <ul style="list-style-type: none"> ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne; ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne. 	11
41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	11
42. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre d'autorisations; ♦ le nom du professionnel ou de la firme touché(e); ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; ♦ le montant accordé; ♦ le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; ♦ les motifs de la demande; ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. 	12
43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.	12
44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.	12

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
45. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.	12

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	
TITRE	PAGE
MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	
1. Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel)	14
2. Dans le cas du personnel contractuel, préciser les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) et fournir la liste et copie de tout document produit dans le cadre du mandat.	14
3. Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.	14
4. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	14
5. La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieu, ordre du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015	15
6. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.	15
7. La liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale.	15
8. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	15
9. Pour tous les programmes du secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.	15
10. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.	15
11. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt)	15
MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	
1. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information pour 2013-2014. Préciser : <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre de demandes reçues et réglées; ♦ le nombre de causes portées en appel et le verdict; ♦ le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34; ♦ le délai de traitement des demandes; ♦ le nombre d'avis demandés à la commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet; ♦ le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande et la date de la conclusion de l'enquête et ses conclusions; ♦ le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès; ♦ le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée. 	16

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	
TITRE	PAGE
2. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la commission aux ministères, organismes et suivi accordé pour les années 2013-2014 et 2014-2015.	16
3. Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la commission pour l'année 2013-2014.	16
4. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2013-2014, et qui sont conclues entre les organismes en vertu de l'article 172 en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de l'organisme; ♦ la nature et/ou l'objet de l'entente; ♦ la durée de l'entente. 	16
5. Copie des avis finals, pour l'année 2013-2014, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3 ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance.	16
6. Nombre d'avis, pour l'année 2013-2014, sur les projets de règlement qui sont soumis en vertu de la présente loi : <ul style="list-style-type: none"> ♦ sur les projets d'entente de transfert de renseignements; ♦ sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels; <p>Indiquer pour chaque avis:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de l'organisme ou du ministère; ♦ la nature et/ou l'objet du projet de règlement; ♦ la durée. 	16
7. Liste des frais exigés au demandeur en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères du gouvernement du Québec ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès en ventilant par ministère ou organisme et par année.	16
8. Nombre de demandes écrites reçues et le nombre de demandes accordées pour 2013-2014, à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de l'organisme ou la personne en demande; ♦ la nature et / ou l'objet de la demande; ♦ la durée de l'autorisation; ♦ l'usage projeté et les fins recherchées; ♦ les conditions fixées; ♦ la raison du refus. 	17
9. Nombre de vérifications effectuées, pour 2013-2014: <ul style="list-style-type: none"> ♦ à la suite d'une plainte; ♦ de sa propre initiative. <p>Indiquer pour chaque vérification :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'objet de la vérification; ♦ le résultat de la vérification; ♦ les suites accordées. 	17
10. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2013-2014: <ul style="list-style-type: none"> ♦ à la suite d'une plainte; ♦ de sa propre initiative. <p>Indiquer pour chaque enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'objet de l'enquête; ♦ le résultat de l'enquête; ♦ les corrections apportées le cas échéant par le fautif. 	17
11. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	17
12. Liste des employés en 2013-2014 attirés à la coordination du Réseau des responsables gouvernementaux de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ainsi que leurs principales tâches.	20

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	
TITRE	PAGE
13. Liste des rencontres liées au projet de gouvernement ouvert et plus transparent depuis le 23 avril 2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.	20
14. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	20
15. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.	20
16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.	20
17. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt).	20

SECTION 1

Accès à l'information et à la protection
des renseignements personnels
Programme 06, élément 04

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Liste des voyages **hors Québec** pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
 - ♦ les endroits et dates du départ et du retour;
 - ♦ la copie des programmes et rapports de mission;
 - ♦ les personnes rencontrées;
 - ♦ le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
 - ♦ les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires;
 - ♦ la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - ♦ les détails de ces ententes;
 - ♦ les résultats obtenus à ce jour;
 - ♦ la copie des rapports de mission;
 - ♦ les investissements annoncés, le cas échéant

AUCUNE DÉPENSE POUR DES VOYAGES HORS QUÉBEC

(((((((▲▲))))))

2. Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère **au Québec** par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
 - ♦ l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - ♦ les coûts ventilés;
 - ♦ le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

(((((((▲▲))))))

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :
 - ♦ la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
 - ♦ les noms des firmes de publicité;
 - ♦ le mode d'octroi de chaque contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
 - ♦ le but visé par chaque dépense;
 - ♦ dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
 - ♦ le coût total et ventilé pour les communiqués de presse

AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 04)

AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01)

(((((((▲▲))))))

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère ou l'organisme :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense;
- ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement

Par une firme externe :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense;
- ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;
- ♦ le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;

AUCUNE DÉPENSE LIÉE À L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE

(((((((▲▲))))))

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2013 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but recherché par chaque dépense

Organisés par une firme externe :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le nom de la ou des firmes de publicité;
- ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- ♦ les noms des fournisseurs ou des consultants;
- ♦ le but visé par chaque dépense

AUCUNE DÉPENSE

(((((((▲▲))))))

6. La liste des dépenses en communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense

AUCUNE DÉPENSE

(((((((▲▲))))))

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant :

- ♦ les noms du professionnel ou de la firme;
- ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- ♦ le coût total, y compris les avenants et/ ou suppléments;
- ♦ l'échéancier;
- ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 04		
Barreau du Québec	Contrat gré à gré approvisionnement Cotisation annuelle	1 892,25 \$
TOTAL :		1 892,25 \$

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01
LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

(((((((▲▲))))))

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- ♦ la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
- ♦ la grille d'évaluation des soumissions;
- ♦ la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- ♦ le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- ♦ le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

AUCUN APPEL D'OFFRE PUBLIC

(((((((▲▲))))))

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- ♦ le nombre d'autorisations;
- ♦ le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- ♦ le montant accordé;
- ♦ les motifs de la demande;
- ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

AUCUN CONTRAT OCTROYÉ (PAS DE COÛT ADDITIONNEL)

(((((((▲▲))))))

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :
- ♦ les noms du professionnel ou de la firme;
 - ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - ♦ le coût;
 - ♦ l'échéancier;
 - ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉFÉRER À LA RÉPONSE DE LA QUESTION 7

((((((()))

11. Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

((((((()))

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- ♦ le nom du projet;
- ♦ la nature du projet;
- ♦ l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- ♦ le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- ♦ les plus récentes évaluations du coût du projet;
- ♦ les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- ♦ les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- ♦ le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
- ♦ indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la *Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*.

AUCUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

((((((()))

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- ♦ la photocopie;
- ♦ le mobilier de bureau;
- ♦ l'ameublement;
- ♦ le distributeur d'eau de source;
- ♦ le remboursement des frais de transport;
- ♦ le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas;
- ♦ le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- ♦ l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - au Québec;
 - à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES (programme 06, élément 04)	MONTANT (\$)
Photocopies (location photocopieur, reprographie extérieur)	3 983,04
Mobilier de bureau (classeur, fauteuil multitâche, caissons, table d'ord.)	2 187,01
Distributeurs d'eau de source	428,60
Frais de transport (taxi, autocar, auto personnel), repas, hébergement	675,13
Les dépenses de perfectionnement (congrès, colloque) <ul style="list-style-type: none"> • au Québec 	3 801,00
TOTAL	

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)
LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)	

(((((((▲▲))))))

14. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- ♦ le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- ♦ le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- ♦ le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- ♦ les coûts d'acquisition des appareils;
- ♦ le coût d'utilisation des appareils;
- ♦ le coût des contrats téléphoniques; les noms des fournisseurs;
- ♦ le nombre de minutes utilisées;
- ♦ les ordinateurs portables.

DÉPENSES (programme 06, élément 04)	MONTANT (\$)
1 BlackBerry : utilisation	35,00
Communications mobiles	555,04
TOTAL :	590,04

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)
LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)	

(((((((▲▲))))))

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):

- ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- ♦ le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- ♦ le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- ♦ le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; 7
- ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- ♦ le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- ♦ le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- ♦ l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- ♦ l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- ♦ le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- ♦ le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);
- ♦ le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

Corps d'emploi	Nbre total de jrs de vacances pris par le personnel	Nbre total de jrs de maladies pris par le personnel	Nbre d'heures de travail supplémentaires réalisées			Nbre plaintes pour harcèlement psychologique
			Hrs Payées	Hrs Compensées	Total hrs	
Cadres	16	--	-	-	--	-
Professionnels	31	23,2	-	50,36	50,36	
Fonctionnaires	22	1,8	27,25	52,9	80,15	
TOTAL	69	25	27,25	103,26	130,51	--

Corps d'emploi	Personnel masculin	Personnel féminin	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Personnes handicapées	anglophones	autochtones	Membre des communautés culturelles
Administrateur d'état	-	-	-	-	-	-	-	-
Cadres	-	1	-	1	-	-	-	-
Professionnels	-	4	-	4	-	-	-	1
Fonctionnaires	-	2	1	1	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	100 %	14,29 %	85,72%	--	--	--	14,29 %
% par rapport à l'effectif occupé (7)								

Nous présentons des statistiques sur la base de postes autorisés de 7 ETC.

((((((()))

16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- ♦ le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014;
- ♦ le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- ♦ le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- ♦ le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

2 DÉPARTS (CADRE) À LA RETRAITE 2013-2014

AUCUN DÉPART À LA RETRAITE DE PRÉVU EN 2014-2015 ET 2015-2016

((((((()))

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :

- ♦ l'emplacement de la location;
- ♦ la superficie totale pour chaque local loué;
- ♦ la superficie totale réellement occupée;
- ♦ la superficie inoccupée;
- ♦ le coût de location au mètre carré;
- ♦ le coût total de ladite location;
- ♦ le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- ♦ la durée du bail;
- ♦ le propriétaire de l'espace loué;
- ♦ les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE DANS LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

((((((()))

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((()))

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- ♦ la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- ♦ le titre de la fonction;
- ♦ l'adresse du port d'attache;
- ♦ le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- ♦ la prime de départ versée, le cas échéant;
- ♦ le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- ♦ la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- ♦ la description de tâches;
- ♦ le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- ♦ le nombre total d'employés au cabinet;
- ♦ la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- ♦ le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- ♦ s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((()))

20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- ♦ le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- ♦ la circonscription électorale;
- ♦ le montant attribué;
- ♦ le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((()))

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- ♦ le nom de la personne;
- ♦ le poste occupé;
- ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- ♦ l'assignation initiale;
- ♦ la date de l'assignation hors structure;
- ♦ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- ♦ le poste initial;
- ♦ le salaire;
- ♦ le poste actuel, s'il y a lieu;
- ♦ la date de la mise en disponibilité;
- ♦ les prévisions pour 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

(((((((▲▲))))))

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- ♦ le nom de la personne;
- ♦ le poste occupé et le nom de l'organisme;
- ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- ♦ l'assignation initiale;
- ♦ l'assignation actuelle;
- ♦ la date de l'assignation hors structure;
- ♦ la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

AUCUN

(((((((▲▲))))))

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :
- ♦ coût de chacun;
 - ♦ le fournisseur;
 - ♦ la nature du service;
 - ♦ les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison;
 - ♦ la réservation de loges;
 - ♦ les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 04		
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)
Éditions Blais inc.	Renouvelle bulletin Techno en bref Mise à jour Droit de la santé en bref Charte canadienne droits et liberté maj 20 Accès info, annoté maj : 26	2 031,50
Journaux	Abonnement (Le Devoir, Le Soleil, Le Journal de Québec, La Presse) 2013-2014	911,27
Lexisnexis Canada	Achat de livre : Understanding personnel information : managing	210,00
Publication CCH Ltée	Accès info : maj, n° 11, 12, 24, 25, 26	2 347,00
SOQUIJ	Banques de données code d'accès 2013-2014	2 646,85
TOTAL		8 146,62

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 01		
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)
LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CABINET SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)		

((((((()))

26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- ♦ le nom du site Web;
 - ♦ le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - ♦ les coûts de construction du site;
 - ♦ les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - ♦ les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - ♦ la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
 - ♦ la fréquence moyenne de mise à jour;
 - ♦ le responsable du contenu sur le site.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

((((((()))

27. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- ♦ la liste;
 - ♦ les mandats;
 - ♦ les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - ♦ le résultat du travail effectué;
 - ♦ les échéances prévues;
 - ♦ les sommes impliquées.

AUCUNE NOMINATION

((((((()))

28. Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

AUCUNE VISITE OU RENCONTRE MINISTÉRIELLE

(((((()))

29. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :

- ♦ les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- ♦ le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- ♦ le nombre total de demandes reçues;
- ♦ le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- ♦ le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2013-2014 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

(((((()))

30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :

- ♦ le coût (déplacements, etc.);
- ♦ le nombre de ressources affectées;
- ♦ le nombre de rencontres;
- ♦ le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

NE S'APPLIQUE AU SECRÉTARIAT – RÉFÉRER AUX RÉPONSES DE LA QUESTION 1 ET 2

(((((()))

31. La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((()))

32. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((()))

33. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2013-2014 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((()))

34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((()))

35. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

AUCUNE SOMME ET AUCUNE PRÉVISION

(((((((▲▲))))))

36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

AUCUN RENDEMENT AU BONIS N'A ÉTÉ DONNÉ DANS LE SECTEUR DE L'ACCÈS À L'INFORMATION DU SECRÉTARIAT.

(((((((▲▲))))))

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.

AUCUNE PRIME DE DÉPART N'A ÉTÉ DONNÉ DANS LE SECTEUR DE L'ACCÈS À L'INFORMATION DU SECRÉTARIAT.

(((((((▲▲))))))

38. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

39. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?

- ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

40. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement?

- ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE PUISQU'IL N'Y A PAS EU DE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT AU COURANT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014

(((((((▲▲))))))

41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

42. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- ♦ le nombre d'autorisations;
 - ♦ le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - ♦ le montant accordé;
 - ♦ le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
 - ♦ les motifs de la demande;
 - ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

AUCUN CONTRAT. DE PLUS CES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : <https://www.seao.ca>.

(((((((▲▲))))))

43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE À LA QUESTION 15 DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(((((((▲▲))))))

45. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

(((((((▲▲))))))

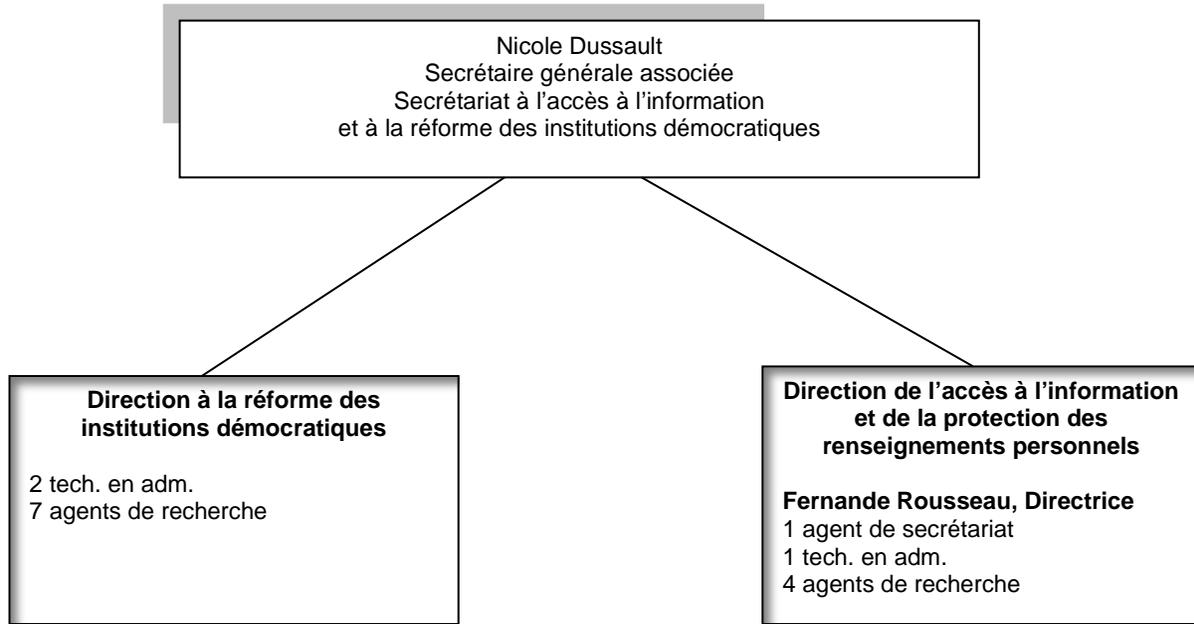
SECTION 2

Accès à l'information et à la protection
des renseignements personnels
Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

1. Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 528 8024
Télécopieur 418 528-8094

10 juin 2014

((((((▲▲))))))

2. Dans le cas du personnel contractuel, préciser les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) et fournir la liste et copie de tout document produit dans e cadre du mandat.

AUCUN

((((((▲▲))))))

3. Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((▲▲))))))

4. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

LA RÉPONSE SE RETROUVE À LA QUESTION 11 DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

5. La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieu, ordre du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À CETTE QUESTION SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((▲▲))))))

6. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À CETTE QUESTION SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((▲▲))))))

7. La liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale.

LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À CETTE QUESTION SONT AU CAHIER EXPLICATIF DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

((((((▲▲))))))

8. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

LA RÉPONSE SE RETROUVE À LA QUESTION 14 DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

9. Pour tous les programmes du secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

LA RÉPONSE SE RETROUVE À LA QUESTION 15 DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

10. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

LA RÉPONSE SE RETROUVE À LA QUESTION 16 DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

11. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt)

LA RÉPONSE SE RETROUVE À LA QUESTION 17 DES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

1. Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information pour 2013-2014.

Préciser :

- ♦ le nombre de demandes reçues et réglées;
- ♦ le nombre de causes portées en appel et le verdict;
- ♦ le nombre de causes portées en appel, notamment en vertu de l'article 34;
- ♦ le délai de traitement des demandes;
- ♦ le nombre d'avis demandés à la commission, par ministère et organisme en indiquant l'objet;
- ♦ le nombre de demandes d'enquête en indiquant l'objet, la date de la demande et la date de la conclusion de l'enquête et ses conclusions;
- ♦ le nombre de plaintes faites à la CAI contre un ministère ou un organisme pour non-respect du délai prescrit pour répondre à une demande d'accès;
- ♦ le nombre de demandes d'un ministère ou d'un organisme demandant à la CAI l'autorisation de ne pas répondre à une demande qui lui est adressée.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

2. Liste et copie des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la commission aux ministères, organismes et suivi accordé pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

3. Montants attribués à la location des locaux pour les auditions tenues en dehors des bureaux de la commission pour l'année 2013-2014.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

4. Nombre d'ententes approuvées par la CAI, pour l'année 2013-2014, et qui sont conclues entre les organismes en vertu de l'article 172 en indiquant :

- ♦ le nom de l'organisme;
- ♦ la nature et/ou l'objet de l'entente;
- ♦ la durée de l'entente.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

5. Copie des avis finals, pour l'année 2013-2014, que la CAI transmet à un ministère ou à un organisme gouvernemental visé au premier alinéa de l'article 3 ainsi que des règles, rapports, prescriptions et ordonnances découlant de ses fonctions de surveillance.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

6. Nombre d'avis, pour l'année 2013-2014, sur les projets de règlement qui sont soumis en vertu de la présente loi :

- ♦ sur les projets d'entente de transfert de renseignements;
- ♦ sur les projets de décrets autorisant l'établissement de fichiers confidentiels; Indiquer pour chaque avis

Indiquer pour chaque avis:

- ♦ le nom de l'organisme ou du ministère;
- ♦ la nature et/ou l'objet du projet de règlement;
- ♦ la durée.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

7. Liste des frais exigés au demandeur en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour la transmission de données électroniques pour chacun des ministères du gouvernement du Québec ou organismes gouvernementaux à la suite d'une demande d'accès en ventilant par ministère ou organisme et par année.

EN CE QUI CONCERNE LES ANNÉES MENTIONNÉES, LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF N'A JAMAIS EXIGÉ DE FRAIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

8. Nombre de demandes écrites reçues et le nombre de demandes accordées pour 2013-2014, à une personne ou à un organisme afin qu'il puisse recevoir, pour des fins d'étude, de recherche ou de statistique, des renseignements personnels contenus dans un fichier de renseignements personnels en indiquant :

- ♦ le nom de l'organisme ou la personne en demande;
- ♦ la nature et / ou l'objet de la demande;
- ♦ la durée de l'autorisation;
- ♦ l'usage projeté et les fins recherchées;
- ♦ les conditions fixées;
- ♦ la raison du refus.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

9. Nombre de vérifications effectuées, pour 2013-2014:

- ♦ à la suite d'une plainte;
- ♦ de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque vérification :

- ♦ l'objet de la vérification;
- ♦ le résultat de la vérification;
- ♦ les suites accordées.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

10. Nombre d'enquêtes effectuées pour 2013-2014:

- ♦ à la suite d'une plainte;
- ♦ de sa propre initiative.

Indiquer pour chaque enquête :

- ♦ l'objet de l'enquête;
- ♦ le résultat de l'enquête;
- ♦ les corrections apportées le cas échéant par le fautif.

LA QUESTION RELÈVE DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

((((((▲▲))))))

11. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	DATE DES RENCONTRES/ DÉPÔT DE COMMENTAIRES
Comité d'orientation stratégique en sécurité de l'information gouvernementale (COSSIG)	Proposer des orientations et des stratégies afin que le gouvernement développe une vision cohérente et harmonisée de la sécurité de l'information gouvernementale.	Direction de l'encadrement de la sécurité de l'information gouvernementale MSG	Une représentante du SAIRID. Des représentants de différents MO dont des responsables de la sécurité.	aucune
Comité ministériel sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMSIPRP)	Soutenir le secrétaire général et greffier du MCE dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.	Secrétaire général et greffier du MC (président du comité)	<u>Membres permanents (gestionnaires)</u> : Représentante de la DAIPRP du SAIRID Responsable organisationnelle de la sécurité de l'information et de la sécurité physique, Responsable de la sécurité informatique et de la gestion documentaire,	2014-03-06

GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	DATE DES RENCONTRES/ DÉPÔT DE COMMENTAIRES
			Secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs, Responsable de la vérification interne. <u>2 membres provisoires</u> Détenteurs de l'information (SAJ et SAIC).	
Comité de gouvernance du gouvernement ouvert	Proposer au Conseil des ministres les orientations gouvernementales en matière de gouvernement ouvert. Approuver le plan d'action et les documents de nature stratégique, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, mobiliser les partenaires et assurer le suivi de l'atteinte des résultats.	Dirigeant principal de l'information, SCT	Secrétaire général associé, SAIRID, Dirigeant principal de l'information, SCT, Secrétaire général associé, SCG.	2013-10-31 2014-01-09 2014-01-27 2014-04-09
Comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert	Assurer la mise en œuvre et le déploiement du gouvernement ouvert. Soutenir le Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Direction de la vision et des orientations numériques, SCT	Gestionnaires du SIDPC, SCT, SCG	2013-10-28 2014-04-07
Comité interministériel PRPC –SAGIR – SGR3	Élaborer les orientations en matière de protection des renseignements personnels (PRP) pour le projet, émettre des avis généraux ou de conformité relativement au respect des exigences légales de PRP et à la démarche de PRP réalisée dans le projet.	CSPQ	Une représentante du SIDPC. Des représentants du SCT, du CSPQ du MJQ, du MRNF, du MESS, du MCCCCF, de la RAMQ, de la SAAQ, et des ressources externes.	2013-10-17
Groupe de travail sur le projet de mise en place du Service de gestion des données officielles d'identité et d'adresse	Mettre en place un service de gestion des données officielles d'identité et d'adresses des personnes résidant au Québec (SGDOIA).	Services Québec et SCT	Des représentants du MCE dont le SIDPC. Des représentants de Services Québec, du SCT. Plusieurs MO dont ceux susceptibles d'être désignés comme source officielle : DEC, MICC et RAMQ.	2013-06-27
Groupe de travail du Comité des mesures et des normes en matière de consommation (CMC) Comités fédéral, provincial et territorial	Proposer et élaborer des mesures visant à harmoniser les lois canadiennes en matière de crédit.	Industrie Canada — Bureau de la consommation	Une représentante du SIDPC en collaboration avec l'Office de protection du consommateur. Chaque province est représentée ainsi que les territoires.	aucune

12. Liste des employés en 2013-2014 attirés à la coordination du Réseau des responsables gouvernementaux de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ainsi que leurs principales tâches.

1 PROFESSIONNEL ET 1 TECHNICIEN EN ADMINISTRATION DONT LA DESCRIPTION DE TÂCHE INCLUE LA COORDINATION DU RÉSEAU DES RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNEL.

((((((▲▲))))))

13. Liste des rencontres liées au projet de gouvernement ouvert et plus transparent depuis le 23 avril 2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.

IL Y A EU UNE RENCONTRE LE 12 JUIN 2014.

LA SUITE DU CALENDRIER 2014-2015 EST EN COURS D'ÉLABORATION.

((((((▲▲))))))

14. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF EST TENU D'ÉTABLIR ET DE PUBLIER UNE LISTE DE CLASSEMENT DE TOUS LES DOCUMENTS DISPONIBLES. VOUS POUVEZ CONSULTER CETTE LISTE DE CLASSEMENT SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF: [HTTP://WWW.ACCE.S.MCE.GOUV.QC.CA/DOCUMENTS-PUBLIES-MINISTERE/PLAN-CLASSIFICATION.ASP](http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/documents-publies-ministere/plan-classification.asp)

((((((▲▲))))))

15. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

Programme 06			
1. Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne (aboli)			
	2013-2014 ¹	2014-2015	Variations des crédits
Rémunération	785,0	0,00	
Fonctionnement	419,6	0,00	
Transfert	200,0	0,00	
Total	1 404,6		(1 404,6)
2. Commission d'accès à l'information			
Rémunération	4 583,2	4 783,2	200,0
Fonctionnement	1 168,3	1 268,3	100,0
Transfert	--	--	-
Total	5 751,5	6 051,5	300,0
3. Institutions démocratiques et participation citoyenne			
Rémunération	933,7	1 295,0	361,3
Fonctionnement	95,3	123,7	28,4
Transfert	--	--	--
Total	1 029,0	1 418,7	389,7
4. Accès à information et protection des renseignements personnels			
Rémunération	475,9	645,9	170,0
Fonctionnement	58,9	88,9	30,0
Transfert	50,0	--	(50,0)
Total	584,8	734,8	150,0
5. Laïcité et identité (aboli)			
Rémunération	500,0	0,00	
Fonctionnement	350,0	0,00	
Transfert	--	0,00	
Total	850,0		(850,0)
Grand Total :	9 619,9	8 205,0	(1 414,9)

1. Montant tel qu'il apparaissait au livre des crédits 2013-2014, déposé le 6 décembre 2012

((((((▲▲))))))

16. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((▲▲))))))

17. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt).

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((▲▲))))))